

Procédure d'admission

Demande d'orientation faite via le SIAO



Passage en commission
d'orientation hebdomadaire



Si avis favorable de la commission :
entretien de préadmission dans le service



Situation abordée en réunion d'équipe
le mardi après-midi :
validation / non validation de l'orientation

• Validation de l'orientation

Accueil de la personne ou inscription sur
liste d'attente.

Signature d'un contrat de séjour de
minimum 1 mois et renouvelable selon les
besoins et rédaction d'un projet
personnalisé.

Rencontres hebdomadaires avec le
référént administratif.

• Non-validation de l'orientation par l'équipe éducative et/ou la personne demandeuse

Si refus de la structure : rédaction d'un
courrier de refus envoyé à la personne
demandeuse ainsi qu'au prescripteur.

Horaires

Service ouvert 365 jours par an.

Accueil du public du lundi au vendredi :
8 h - 21 h
samedi, dimanche et jours fériés :
8 h 10 - 20 h 10

Contactez-nous

Accueil : 02 43 66 88 55
Equipe éducative : 07 80 42 16 98

chrs.foyer@enosia.net

149, avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

www.association-enosia.fr



CHRS

Foyer Coubertin

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale



Hébergement insertion

Des parcours vers son autonomie

enosia

CHRS FOYER COUBERTIN

Le C.H.R.S est un dispositif d'accueil et d'hébergement chargé d'accompagner, au titre de l'aide sociale, des personnes connaissant diverses difficultés (logement, emploi, santé, finances...) , en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale. L'équipe éducative dispense ainsi un accompagnement global.

Pour qui ?

24 places d'hommes isolés âgés de 18 à 62 ans, aux problématiques variées.

Les problématiques peuvent être variées :

- Victimes de violences conjugales et/ou familiales.
- En rupture conjugale et /ou familiale.
- Sous conduite addictive en suivi postcure/ambulatoire.
- Personnes sans logement ou mal logées.
- Personnes surendettées.
- Demandeurs d'asile et étrangers en situation régulière.
- Ex-détenu(e)s en conditionnelle ou sous surveillance électronique.

Il n'y a pas de condition de ressources. Les bénéficiaires doivent adhérer à l'accompagnement socio-éducatif.

Avec qui ?

L'équipe éducative est composée de quatre travailleurs sociaux et d'une maîtresse de maison. L'équipe propose un soutien journalier et continu dans le respect de la ou des personnes accueillies.

Un travailleur social est désigné comme référent administratif mais l'ensemble de l'équipe est amené à rencontrer régulièrement les bénéficiaires.

Comment ?

Le C.H.R.S Foyer dispose de 24 chambres situées au 149, avenue Pierre de Coubertin à Laval. Elles sont meublées et équipées afin de faciliter l'emménagement des usagers.

La personne accueillie doit s'acquitter d'une participation financière à ses frais d'hébergement et d'entretien à hauteur de 15 à 30 % de ses ressources selon la chambre occupée.

L'accompagnement socio-éducatif apporté peut intervenir dans différents domaines selon les besoins des bénéficiaires :

- Aide à l'ouverture des droits (sécurité sociale, RSA...),
- Accompagnement à la gestion du budget,
- Aide à la formation et l'insertion professionnelle (orientation professionnelle, rédaction de CV...),
- Aide à l'accès au logement autonome (constitution de dossiers de demande de logement social, recherche dans le parc privé, constitution du dossier DALO,
- Aide à l'accès à la santé (orientation vers le droit commun, prévention, groupe de parole...),
- Suivi justice,
- Aide à l'accès à la culture,
- Aide au soutien à la parentalité.

L'accompagnement s'effectue par le biais d'entretiens hebdomadaires ou au service.

Un contrat de séjour, variant de 1 à 6 mois renouvelable, est signé dans le mois suivant l'admission de la personne ainsi que l'élaboration d'un projet personnalisé.